## Introduction

En ce début de XXI$^{e}$ siècle, l'industrie européenne du tourisme fait face à un certain nombre de défis: la crise économique, les évolutions démographiques, la mondialisation ou encore les catastrophes naturelles telles que l'éruption du volcan Eyjafjöll en 2010. Malgré tous ces défis, l'Union européenne reste la première destination touristique au monde, alors que les premiers résultats pour 2012 indiquent que le tourisme mondial ne cesse de croître[1].

Le tourisme constitue le troisième plus grand secteur économique de l'Union européenne. Malgré la crise de la zone Euro, l'industrie du tourisme devrait jouer un plus grand rôle dans l'Union européenne notamment sur le plan de l'emploi, du développement économique et de la cohésion sociale. Ceci met en évidence l'importance d'une meilleure compréhension des développements dans ce secteur économique et de l'impact d'autres politiques, afin de développer une méthodologie permettant à l'avenir une meilleure prise en compte du tourisme par les autres politiques.

La ratification et la mise en œuvre du traité de Lisbonne ont donné un rôle accru à la Commission européenne en matière de tourisme. En effet, l'Union européenne a une nouvelle compétence d'appui, complément et coordination des actions des Etats membres dans le domaine du tourisme. Ceci devrait permettre une approche plus cohérente par toutes les institutions européennes et les Etats membres.

Cette étude vise à examiner les impacts des différentes politiques, des initiatives législatives et non législatives de l'Union européenne sur le tourisme et sa compétitivité. Elle se compose d'une analyse documentaire et d'une enquête auprès des principaux acteurs de l'industrie, des autorités compétentes des Etats membres et des services de la Commission européenne. Cette enquête a eu lieu de novembre 2011 à janvier 2012. Cette étude comprend également un guide des instruments financiers de l'UE pour permettre aux différents acteurs du secteur touristique d'identifier et mieux accéder aux aides financières.

## Conclusions de l'étude

L'enquête menée lors de cette étude a mis en évidence un certain nombre de défis majeurs pour l'industrie :

- différents niveaux de mise en œuvre des réglementations commerciales, fiscales et de protection sociale à travers les Etats membres et les sous-secteurs touristiques;
- différents impacts de la législation en fonction des sous-secteurs de l'industrie touristique et de la taille des entreprises (notamment pour les microentreprises);
- le caractère saisonnier du tourisme;
- des niveaux inégaux de développement régional; et enfin

[1] Baromètre mondial du tourisme de l'OMT, édition de mai 2012, http://www2.unwto.org/en/press-release/2012-05-10/international-tourism-strong-start-2012

- une main d'œuvre insuffisamment qualifiée.

L'analyse documentaire et l'enquête menée ont montré que, de l'avis général, les touristes, en tant que consommateurs, bénéficient d'une protection accrue depuis 1980. Ceci provient non seulement de la législation spécifique au tourisme comme, la directive 94/47/CE portant sur l'acquisition d'un droit d'utilisation à temps partiel de biens immobiliers, mais aussi de diverses initiatives prises dans d'autres domaines politiques, telles que les mesures d'application concernant les ventes des compagnies aériennes ou la réglementation des droits des passagers aériens. De nouveaux instruments législatifs ont également été adoptés (directive 2011/83/CE relative aux droits des consommateurs) ou sont en préparation (révision de la directive 90/314/CEE concernant les voyages, vacances et circuits à forfait). De plus, la Commission européenne continue d'élaborer d'autres leviers favorisant le tourisme (tarif d'itinérance en téléphonie mobile, indemnisation en cas de refus d'embarquement, d'annulation ou de retards importants). Ces mesures contribueront certainement à la protection des touristes et, malgré les coûts induits à court terme pour l'industrie touristique, elles contribueront à instaurer des conditions de concurrence équitables à long terme.

Des progrès significatifs ont été faits dans le domaine des visas avec notamment le règlement (CE) N°810/2009, établissant un code communautaire des visas et devant entrer en vigueur en 2011. Ce règlement devrait permettre de faciliter les voyages touristiques en provenance de pays tiers, un autre défi identifié lors d'une consultation menée en 2009.

Les exemples donnés au cours de l'enquête et concernant les différences de mise en œuvre au niveau national de différentes initiatives législatives concernent notamment la directive 77/388/CEE (relative au système commun de taxe sur la valeur ajoutée – TVA) et la directive 2006/123/CE (relative aux services dans le marché intérieur). C'est pourquoi, en 2011, la Commission européenne a initié une consultation publique sur l'avenir de la TVA. Toujours en 2011, une évaluation du fonctionnement du marché unique de l'UE a été menée par la Commission européenne pour le secteur touristique. Ceci montre donc que la Commission s'efforce d'atténuer les différences d'application au niveau national de ses initiatives législatives.

La Commission européenne a également mis en place de nombreux projets afin de limiter la saisonnalité du tourisme. Par exemple, le projet CALYPSO vise à développer le tourisme de basse saison au sein de l'Union européenne pour certains groupes cibles tels que les personnes âgées, les jeunes, les familles connaissant des difficultés économiques ou les personnes handicapées.

Une partie des programmes européens de financement (présentés dans le second tome de ce rapport) vise à réduire les inégalités de développement entre les régions de l'UE. A cette fin, la Commission européenne a également élaboré différentes stratégies de développement macro régional, dont certaines font une référence spécifique au tourisme, comme par exemple, la stratégie pour la mer Baltique, et la stratégie pour la région du Danube. Enfin, des aides sont proposées pour le développement d'aéroports régionaux.

## Recommandations

L'analyse documentaire et l'enquête ont montré qu'il est toujours possible d'établir des synergies avec d'autres domaines politiques dont le secteur touristique pourrait bénéficier. Dans sa communication de 2010, « *L'Europe, première destination touristique au monde – un nouveau cadre politique pour le tourisme européen* », (Com/2010/352 final) la Commission européenne a identifié quatre axes de travail en faveur du tourisme. Le quatrième axe concerne l'optimisation du potentiel des politiques et instruments financiers de l'Union européenne pour le développement du tourisme, ce qui correspond à la raison d'être de cette étude. Nos recommandations pour une meilleure prise en compte du tourisme à travers les différentes politiques de l'UE, en fonction des trois autres axes de cette communication, sont les suivantes :

***1. Stimuler la compétitivité du secteur touristique en Europe:***

- étudier et promouvoir de nouvelles formes de tourisme (par exemple, étudier les entraves au développement du tourisme rural et initier un dialogue entre les différents intervenants pour surmonter ces obstacles);
- poursuivre la protection des touristes en tant que consommateurs;
- poursuivre le travail pour éviter les ententes et abus de position dominante afin de promouvoir la concurrence dans le secteur touristique; et enfin
- surveiller la bonne mise en œuvre des directives européennes dans les différentes lois nationales et leurs impacts sur les entreprises touristiques (y compris les microentreprises) et les touristes.

***2. Promouvoir le développement d'un tourisme durable, responsable et de qualité:***

- poursuivre le dialogue avec l'industrie aérienne afin de minimiser les impacts environnementaux et de respecter les engagements internationaux;
- sensibiliser les touristes et autres parties prenantes du secteur touristique au respect de l'environnement; et enfin
- promouvoir un développement des régions en accord avec les principes environnementaux.

***3. Consolider l'image et la visibilité de l'Europe comme un ensemble de destinations durables et de qualité:***

- examiner la possibilité de faciliter les demandes de visas, y inclus à travers l'usage de nouvelles technologies;
- promouvoir la planification des événements culturels et sportifs au sein d'une stratégie touristique plus générale; et enfin
- déterminer des façons de sensibiliser les touristes aux différents labels de qualité et d'environnement applicables aux services touristiques;
- renforcer l'image de l'Europe en tant qu'ensemble de destinations touristiques diverses, tout en améliorant le réseau de transport à travers l'Europe.

Les domaines politiques qui font l'objet de cette étude resteront tout aussi importants pour le développement et la croissance de l'industrie touristique à l'avenir. Par ailleurs, la poursuite du dialogue entre les responsables politiques et les représentants des différents sous-secteurs de l'industrie touristique est cruciale pour atteindre les objectifs fixés par la communication de 2010.

Le principal défi reste de reconnaitre le potentiel des synergies entre les différents domaines politiques et le tourisme (y compris les impacts sur les touristes et l'industrie touristique). De cette façon, la contribution des autres politiques à la réalisation des objectifs décrits dans la communication de la Commission sera optimale et stimulera le potentiel du secteur touristique européen pour favoriser le développement durable, conformément aux objectifs de l'Union européenne.